



Faits divers du conseil municipal du 1er juin 2020

ENTENTE COLLABORATION INTERMUNICIPALE ET DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL POUR LE SUD DE LA MRC DE L'ISLET

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que la municipalité de Saint-Pamphile adopte l'Entente de collaboration intermunicipale et de développement territorial pour le sud de la MRC de L'Islet.



Chiens errants et enregistrements

Selon la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (P-38.002), les propriétaires de chiens doivent enregistrer leur(s) chien(s) auprès de la municipalité. Évidemment, il est important de nous informer lorsque vous avez un nouveau chien ou que votre chien décède.

Rappelons qu'en vertu du Règlement, un tel manquement mène à une amende de 200 \$ en plus des frais administratifs, mais le fait d'enregistrer votre animal peut nous aider à le retrouver s'il est perdu. S.v.p. appeler au 418-356-5501 pour nous donner l'information.

Aussi, tout animal gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain. De plus, le propriétaire de chien(s) ne peut laisser l'animal errer dans un endroit où le public a accès ou sur une propriété privée autre que celle du propriétaire de l'animal. Aviser au 356-5605 ou au 418-356-7182 aussitôt!

Merci de votre compréhension et collaboration!

3, route Elgin Sud, Saint-Pamphile, G0R 3X0

Tél : (418) 356-5501 • www.saintpamphile.ca



149^e ÉDITION - août 2020



Notez qu'aucun feu n'est permis lorsque l'indice de feux est à l'extrême. Merci!

Célébrations dominicales



Reprise 2e et 4e dimanche du mois à l'église de St-Pamphile

Le vestiaire communautaire est maintenant rouvert

Horaire : jeudis de 11 h à 16 h + les derniers jeudis

Le personnel du Vestiaire prend vos vêtements usagés et propres puis les revend à prix modiques.



Bienvenue à tous et à toutes!



Exceptionnellement cette année, vous pouvez apporter vos matelas, sommier, cuisinière, etc. à l'Éco centre par vos propres moyens en ayant en main une preuve de résidence de Saint-Pamphile.

N'oubliez pas que pour tous les matériaux apportés, il vous est demandé de les trier au préalable, sinon ils vous seront malheureusement facturés au poids. Merci beaucoup de votre collaboration!

2, rang Brise-Culotte
Sainte-Perpétue



Cueillette des bacs

5-6 août

12-13 août

19-20 août

26-27 août

Berce du Caucase.



Il faut la reconnaître et la signaler, car elle est très envahissante et elle peut provoquer douleurs et lésions.

Camping municipal de dépannage
356-5501



Je tourne à gauche



Je tourne à droite



Je ralentis / Je m'arrête



Voici un rappel important à tous les usagers de la route. Merci de l'attention portée!

Comment avoir votre serviette



1 Prenez-vous en photo lors de votre visite dans nos nouvelles installations.

2 Publiez votre photo sur Facebook et «taguez-nous» en utilisant la mention «Ville Saint-Pamphile». Assurez-vous que le «Ville Saint-Pamphile» soit en caractère gras.

3 Nous communiquerons avec vous afin de convenir de la livraison de votre serviette.

*Nombre limité de serviettes disponibles.

JE SÉCURISE
MA PISCINE,
C'EST MA RESPONSABILITÉ

Votre gouvernement

Québec



N'hésitez pas à nous contacter au 356-5501 si vous avez des questions et n'oubliez pas de demander votre permis d'installation même si votre nouvelle piscine a déjà été installée.

Pour obtenir les informations complètes veuillez visiter notre site web www.saintpamphile.ca et inscrivez-vous à notre infolettre!